

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Juillet (19/07/2012)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,

Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Gérard CHOUKOUd (représenté par Mme STOCCO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. le Maire), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers municipaux**.

**ETAIENT ABSENTS** :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Patrice CHARLES, **Conseillers municipaux**.

Madame Martine DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

**13 – 19 Juillet 2012**

**AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - MODALITES DE CONCERTATION ET CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 33 DU 28 JUIN 2012)**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 »,

**Vu** le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aies de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,

**Vu** la délibération en date du 24 juillet 2008 relative à la mise à l'étude d'un projet de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

**Vu** la délibération du 18 mars 2011 relative à la passation d'un marché complémentaire pour l'étude Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP),

**CONSIDERANT** la loi portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) venant remplacer les ZPPAUP par les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

**CONSIDERANT** les modifications apportées par la loi susvisée, le décret d'application du 19 décembre 2011 et la circulaire du 2 mars 2012 sur la procédure d'élaboration de l'AVAP,

**CONSIDERANT** que ces modifications portent essentiellement sur la définition des modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration de l'AVAP et sur la constitution d'une instance consultative dénommée « commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine »,

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- ✓ **DECIDE** d'organiser la concertation avec la population par :
  - La mise en œuvre d'une exposition sur l'AVAP,
  - L'organisation d'une réunion publique,
  - La parution d'articles dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet.
  
- ✓ **DECIDE** de créer la commission locale AVAP composée comme suit :

Représentants de la ville de Moissac :

- Monsieur le Maire, Jean-Paul NUNZI,
- Madame la première adjointe déléguée à l'urbanisme, Marie CAVALIE,
- Madame l'adjointe déléguée au tourisme et aux aménagements urbains, Hélène DELTORT,
- Monsieur l'adjoint délégué aux finances, Pierre GUILLAMAT,
- Monsieur le conseiller municipal délégué à la culture et au patrimoine, Franck BOUSQUET,
- Monsieur le conseiller municipal délégué au centre culturel, Abdelkader SELAM.

Représentants de l'Etat :

- Monsieur le Préfet du département ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant.

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Philippe PIEUX, directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE),
- Monsieur Jean-Louis ROUGES, architecte en retraite,
- Monsieur Georges DESQUINES, représentant de l'Association Cantonale Moissagaise des Artisans et Entreprises du Bâtiment (ACMAEB),
- Monsieur Francis CLARMONT, président de l'association des commerçants et artisans de Moissac (AMICA), titulaire.
- Madame Christiane GASQUET, Présidente de l'Association Plein Vent, suppléante de M. CLARMONT.

Membre avec voie consultative :

- Monsieur l'Architecte des bâtiments de France



- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat ou avenant concernant l'élaboration technique de l'AVAP,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat, de la région Midi-Pyrénées et du conseil général du Tarn-et-Garonne.



Pour copie conforme  
Moissac le 20 juillet 2012  
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

